

**AVIS DE CONVOCATION**

Vous êtes, par les présentes, convoqués à l'assemblée générale annuelle de l'Association de chasseurs et de pêcheurs de la rivière Dumoine qui se tiendra :

**Date : Samedi, le 26 avril 2025** **Heure : 9h30 AM**  
**Lieu : Salle municipale,**  
**Adresse : 19, rue Gendron à Fassett (QC) J0V1H0**

Prendre l'autoroute 50, sortie Fassett, tourner à gauche sur la route 148 jusqu'à la rue Gendron

**ORDRE DU JOUR**

1. 9h30 -Ouverture de l'assemblée spéciale pour modification des règlements généraux.
2. Lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Adoption des règlements généraux
5. Levée de l'assemblée spéciale
  
1. 9h45 - Ouverture de l'assemblée générale annuelle.
2. Lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
5. Présentation du rapport annuel des administrateurs et autres.
6. Présentation et adoption des rapports des vérificateurs comptable.
7. Ratification des règlements adoptés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale. PDAR
8. Approbation, avec ou sans modification, des règlements adoptés en vertu de l'article 110 (C-61.1) N/A
9. Ratification des actes et résolutions des administrateurs et des officiers de la corporation depuis la dernière assemblée générale
10. Ratification des droits exigibles – modification de la tarification en lien avec les demandes du ministère
11. Présentation des plans annuels d'action
12. Présentation des prévisions budgétaires
13. Dossier Camping – Suivi des mises aux normes et étapes à venir
14. Plan de gestion de l'original à venir pour 2026
15. Autres affaires :
  - a-
  - b-
  - c-
  - d-
  - e-
16. Élection des administrateurs au plus tard à 15 heures (voir bulletin au verso)
17. Présentation des officiers ou des dirigeants
18. Levée de l'assemblée

**PROCÉDURE D'ÉLECTION**

Lors de cette assemblée générale, il y aura élection à **quatre (4) postes d'administrateurs**. Vous trouverez donc ci-après les extraits des Règlements généraux relatifs aux élections :

- 8.01 Composition :** Le conseil d'administration de la corporation est composé de neuf administrateurs.
- 8.02 Pouvoirs des administrateurs :** Les administrateurs exercent tous les pouvoirs de la corporation sauf ceux qui sont réservés expressément par la Loi aux membres.
- 8.03 Cens d'éligibilité :** Seuls peuvent être administrateurs élus les membres résidents, âgés d'au moins dix-huit (18) ans, en règle et qui ont droit de vote en vertu de l'article 6.02 à l'exception des interdits, des faibles d'esprit et des faillis non libérés.
- 8.04 Mise en nomination :** Tout candidat à un poste d'administrateur élu doit présenter un bulletin de mise en nomination selon la forme prescrite par le conseil d'administration, signé par deux (2) membres ayant droit de vote à l'assemblée générale où l'élection va avoir lieu et par le candidat lui-même. Le bulletin de mise en nomination doit être envoyé, **par courrier recommandé ou remis en personne, au siège social de la corporation trois (3) jours avant la tenue de ladite assemblée générale** et sera soumis au comité de mise en nomination avant le début de ladite assemblée générale. Le bulletin de mise en nomination doit accompagner l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle.
- 8.05 Durée des fonctions :** Chaque administrateur élu demeure en fonction pour deux (2) ans ou jusqu'à ce que son successeur soit élu à moins que son mandat ne prenne fin avant terme. À chaque année paire cinq (5) des postes d'administrateurs deviennent vacants et chaque année impaire quatre (4) des postes d'administrateurs deviennent vacants, pour être comblés au suffrage des membres.
- 8.06 Élection :** Le vote pour l'élection des administrateurs se fait par scrutin lors de l'assemblée générale annuelle sur le bulletin de vote prévu par le C.A. Les candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix exprimées, sont élus administrateurs.

---

**BULLETIN DE MISE EN NOMINATION**

Nous, par les présentes, proposons au poste d'administrateur de la Corporation

M. ou Mme \_\_\_\_\_, en foi de quoi,

Nous signons à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2025.

Membres : 1- \_\_\_\_\_

2- \_\_\_\_\_

(Lettres moulées)

(signature)

Je, soussigné, par les présentes, accepte d'être proposé au poste d'administrateur de l'Association de chasseurs et de pêcheurs de la rivière Dumoine.

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2025.

Candidat : \_\_\_\_\_

Ce bulletin doit être retourné soit par poste recommandée, par télécopieur, par courriel ou remis en personne 3 jours avant l'assemblée générale (**jusqu'à mercredi 23 avril 2025 à 23h59**) à l'adresse suivante :

**ZEC Dumoine, par télécopieur 613-586-1967 ou courriel [info@zecdumoine.ca](mailto:info@zecdumoine.ca)**